



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8912^e séance

Mercredi 24 novembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de la Fuente Ramírez.	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie.	M. Polyanskiy
	France.	M. de Rivière
	Inde.	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Niger.	M. Ousman
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en Libye

* Nouvelle publication, le 13 décembre 2021, pour raisons techniques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; et M^{me} Lamees Bensaad, professeur assistant à l'Université de Tripoli, activiste politique et membre du Forum de dialogue politique interlibyen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Kubiš, de l'Ambassadeur T.S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et de M^{me} Bensaad.

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Mon exposé d'aujourd'hui intervient à un moment crucial, à un mois des élections en Libye et à la suite de la conférence accueillie par le Président Macron à Paris le 12 novembre – et coprésidée par la Libye, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'ONU – avec la participation de 30 États Membres et organisations régionales, ce qui a été l'occasion de renforcer le consensus international en faveur de la mise en œuvre d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU, menant à une solution politique à la crise libyenne. Les participants, dont l'autorité exécutive libyenne de transition, ont réitéré leur soutien à la tenue des élections présidentielle et législatives attendues depuis longtemps.

La déclaration finale convenue à la Conférence internationale de Paris pour la Libye a souligné l'importance pour toutes les parties prenantes libyennes de s'engager sans équivoque en faveur de la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles le 24 décembre, comme stipulé dans la feuille de route du Forum de dialogue politique

interlibyen et approuvé dans les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021), ainsi que dans les conclusions de la deuxième Conférence de Berlin, du 23 juin, et d'accepter les résultats des élections. Je me fais l'écho de l'appel lancé à toutes les parties prenantes et à tous les candidats libyens pour qu'ils respectent leurs engagements concernant la tenue des élections le 24 décembre, qu'ils s'engagent publiquement à respecter les droits de leurs adversaires politiques avant, pendant et après les élections, qu'ils s'abstiennent d'utiliser des discours de haine ou de vengeance et des menaces, d'inciter à la violence et au boycott, qu'ils acceptent les résultats des élections et qu'ils respectent leur engagement à l'égard du code de conduite élaboré par la Haute Commission électorale nationale.

La Conférence a souligné la nécessité de prévenir tout vide de pouvoir et de veiller à ce que le transfert du pouvoir de l'autorité exécutive intérimaire en place à la nouvelle autorité exécutive élue ait lieu après l'annonce simultanée par la Haute Commission électorale nationale des résultats finaux des élections présidentielle et parlementaires.

Dans mon dernier exposé, présenté le 10 septembre (voir S/PV.8855), j'ai informé le Conseil de sécurité que le Président de la Chambre des députés avait transmis à la Haute Commission électorale nationale la loi No 1/2021, qui définit le cadre juridique pour l'élection présidentielle. Le 4 octobre, le Président de la Chambre des députés a transmis la loi No 2/2021, concernant les élections parlementaires, qui est largement basée sur la loi électorale relative aux élections parlementaires de 2014. La loi No 2/2021 stipule que la Chambre des députés fixera la date des élections parlementaires à 30 jours après le premier tour de l'élection présidentielle, sur la base d'une proposition de la Haute Commission électorale nationale. La Commission électorale devrait proposer des dates spécifiques pour les élections après avoir arrêté la liste finale des candidats à l'élection présidentielle début décembre, une fois que l'on aura statué sur les plaintes et les recours. Il importe que la Chambre des députés approuve promptement les dates des scrutins pour les élections parlementaires et présidentielle, conformément à la proposition de la Commission électorale.

Le Forum de dialogue politique interlibyen n'ayant pas pu adopter une base constitutionnelle établissant un cadre juridique pour les élections, et afin d'atténuer les risques de différends électoraux, la Mission ne cesse d'encourager la Chambre des députés et

les autres acteurs institutionnels et politiques à répondre aux préoccupations exprimées par les parties prenantes libyennes concernant les lacunes de procédure et de fond constatées dans les lois électorales et à adapter le cadre électoral. Nous avons exhorté la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État à suivre le processus consultatif prévu dans l'Accord politique libyen, et nous avons vivement préconisé d'organiser simultanément des élections présidentielle et parlementaires inclusives, conformément aux résolutions respectives du Conseil de sécurité. Durant les mois d'octobre et novembre, seuls quelques amendements techniques demandés par la Haute Commission électorale nationale ont été apportés par la Chambre des députés aux lois relatives aux élections présidentielle et parlementaires.

Après réception des lois électorales amendées par la Chambre des députés, le Président de la Haute Commission électorale nationale a, lors d'une conférence de presse tenue le 7 novembre, annoncé que le processus d'inscription des candidats pour les élections présidentielle et parlementaires débiterait le lendemain. Le processus concernant l'élection présidentielle a pris fin le 22 novembre. La Commission électorale prévoit d'annoncer cet après-midi une liste préliminaire de candidats choisis parmi 98 candidats, dont deux femmes, qui se sont inscrits dans tout le pays pour l'élection présidentielle. À ce jour, 2 001 candidats, dont 276 femmes, se sont inscrits pour les élections parlementaires depuis le début du processus d'inscription, qui devrait prendre fin le 7 décembre.

Durant la conférence de presse du 7 novembre, la Haute Commission électorale nationale a confirmé qu'il était prévu d'organiser le premier tour de l'élection présidentielle le 24 décembre, puis le deuxième tour de l'élection présidentielle et les élections parlementaires environ 50 jours après le 24 décembre, pour avoir le temps de dépouiller les votes et d'examiner les éventuels différends et recours électoraux. Elle a également annoncé que les résultats finaux des deux élections seraient annoncés simultanément.

En parallèle, le 8 novembre, la Haute Commission électorale nationale a commencé à distribuer des cartes d'électeur à plus de 2,8 millions d'électeurs inscrits dans tout le pays. À ce jour, plus de 1,84 million de cartes d'électeur ont été distribuées dans plus de 1 906 centres électoraux dans tout le pays dans le cadre du processus en cours, et environ 64,3 % du nombre total d'électeurs inscrits ont reçu leur carte.

Depuis le 5 octobre, la Haute Commission électorale nationale accrédite des observateurs nationaux et internationaux et des médias. À ce jour, plus de 3 200 observateurs nationaux, 320 représentants des médias nationaux, 20 médias internationaux et neuf organisations d'observation internationales ont demandé une accréditation à la Commission électorale pour les prochaines élections. J'appelle d'autres organisations nationales, régionales et internationales à déposer des demandes d'accréditation auprès de la Haute Commission électorale nationale à temps pour pouvoir déployer des observateurs pour le scrutin de décembre.

Tout en saluant les efforts constants que déploie la Haute Commission électorale nationale pour organiser les élections en dépit de problèmes techniques et des délais raccourcis, je me dois de signaler que le climat politique reste lourdement polarisé. Le nombre de candidats aux élections présidentielle et parlementaires ainsi que celui d'électeurs inscrits confirment que le peuple libyen, dans tout le pays, tient à se rendre aux urnes et à élire démocratiquement ses représentants.

Dans le même temps, l'opposition véhémement à la tenue des élections sur la base du cadre juridique existant persiste, certains dirigeants et certaines circonscriptions continuant à remettre en question la légalité des lois électorales adoptées par la Chambre des députés pour d'autres motifs, et, de ce fait, la légitimité de l'ensemble du processus. Ils dénoncent également des conditions peu désirables pour la tenue des élections.

En outre, alors que le processus avance, les tensions augmentent concernant l'éligibilité de certains candidats renommés à la présidentielle, et l'on craint que des affrontements armés éclatent ou que le cadre actuel ne fasse retomber le pays dans l'autoritarisme. J'appelle tous ceux qui remettent en question le processus ou les candidats à adresser leurs réclamations au mécanisme judiciaire existant et à respecter pleinement le verdict de l'autorité judiciaire.

Ceci étant dit, même ceux qui s'opposent à la tenue des élections sur la base du cadre législatif et de la base constitutionnelle existants, en l'absence d'une Constitution permanente et dans des conditions qui sont loin d'être idéales, concèdent que la Libye a besoin de tenir des élections libres, régulières et démocratiques. Comme ils l'ont souligné, la stabilisation et l'unification de la Libye passent par les urnes, et non par les armes. Ceux qui sont favorables aux élections soulignent que les affrontements politiques ne doivent pas se transformer en affrontement armé, et que ce ne sera pas le cas,

qu'ils ne s'engageront pas dans cette voie et que les Libyens apporteront des solutions à leurs problèmes entre eux si l'on s'abstient de toute ingérence étrangère.

Je me fais donc l'écho de l'appel lancé à toutes les parties libyennes afin qu'elles prennent des mesures, notamment grâce aux bons offices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour renforcer la confiance mutuelle, l'appui en faveur des élections présidentielle et parlementaires à venir et l'acceptation des résultats. J'appelle également toutes les autorités et institutions libyennes compétentes à apporter à la Haute Commission électorale nationale le concours nécessaire pour que soient organisées des élections libres, régulières, inclusives et crédibles dans un climat sûr et pacifique, avec la participation et la représentation pleines, égales et véritables des femmes et l'inclusion des jeunes.

Sur le plan de la sécurité, si le cessez-le-feu continue de tenir, la présence de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires reste une source de profonde préoccupation pour la Libye et la communauté internationale, notamment les pays de la région, notamment les voisins de la Libye. Cependant, la Commission militaire conjointe 5+5 a continué de réaliser des progrès. Grâce à l'appui et à la facilitation de la MANUL, la Commission s'est réunie à Genève le 8 octobre et a élaboré un plan d'action pour le retrait synchronisé, progressif, échelonné et équilibré de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères. Le plan est conforme à l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 et aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021), ainsi qu'aux résultats des Conférences de Berlin, et il devrait permettre de prendre des mesures initiales aux fins du retrait des mercenaires et des combattants étrangers, en tenant pleinement compte des besoins et des préoccupations de la Libye et de ses voisins pour avancer vers la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et de la résolution 2570 (2021).

Le plan d'action a été présenté pendant la Conférence sur la stabilisation de la Libye qui s'est tenue à Tripoli le 21 octobre, à l'initiative du Gouvernement d'unité nationale. Je me félicite de la tenue de cette conférence, qui est la première réunion internationale de ce type organisée en Libye depuis le début de la crise et qui témoigne de l'appropriation et de la prise en charge par les Libyens du processus politique visant à unifier et à stabiliser le pays.

En faisant fond sur ces évolutions positives, la République arabe d'Égypte a accueilli au Caire, du 29 octobre au 1^{er} novembre, des pourparlers de coordination

entre la Commission militaire mixte 5+5 et les voisins méridionaux de la Libye – le Tchad, le Niger et le Soudan. À l'issue de discussions positives, les quatre pays ont conclu un accord sur le concept d'un mécanisme de communication et de coordination efficace pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action pour le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères du territoire libyen.

En ce moment même, une réunion entre les membres de la Commission militaire mixte 5+5 et une délégation de haut niveau de l'Union africaine est en cours à Tunis. J'ai également le plaisir d'annoncer que la Commission militaire mixte 5+5 a été invitée à mener des consultations similaires à Ankara et à Moscou et qu'elle a l'intention de consulter d'autres pays de la région, notamment les pays voisins. Pour compléter et appuyer ces mesures positives, le premier groupe des observateurs onusiens du cessez-le-feu a été déployé en Libye le 10 octobre.

Tout en saluant ces progrès importants, nous sommes conscients qu'à l'approche des élections, il existe un risque que des divisions politiques et institutionnelles bien ancrées dégèrent en affrontements alimentés par des attitudes intransigeantes, des discours incendiaires et l'infox. Dans l'ouest du pays, et en particulier dans la capitale, les tensions sont vives et pourraient s'intensifier davantage dans un contexte de polarisation liée aux élections. La fragmentation du contexte politique, l'absence d'un processus politique et électoral inclusif et consultatif, le manque de confiance et de consensus qui en découle et les controverses persistantes entourant le processus électoral pourraient compromettre sa mise en œuvre.

Quelques incidents visant les centres électoraux chargés de délivrer les cartes d'électeurs ont été enregistrés. Le Ministère de l'intérieur a mis en place une cellule de sécurité électorale pour assurer la sécurité des bureaux de vote et s'est engagé à prendre des mesures face aux incidents de sécurité entravant l'accès aux centres électoraux. Du fait des activités des groupes opposés aux élections, il y a un risque que certains citoyens ne puissent pas retirer leur carte d'électeur et, par la suite, ne soient pas en mesure de voter. La possibilité de faire campagne librement dans l'est, le sud et l'ouest du pays est également en jeu. Les contestations juridiques visant à annuler les résultats des élections

pourraient provoquer une nouvelle crise institutionnelle et constitutionnelle après les élections. En outre, on ne peut pas exclure la possibilité que des organisations extrémistes violentes mènent des opérations asymétriques pour perturber les processus de stabilisation.

La situation des droits humains en Libye reste critique. En cette période pré-électorale, les restrictions aux libertés fondamentales au moyen de mesures législatives sont préoccupantes. On assiste à une augmentation du nombre d'incidents dans le cadre desquels des journalistes, des militants de la société civile et des personnes qui se sont exprimées contre les organismes de l'État, les groupes armés et les acteurs politiques sont pris pour cible.

Des mesures visant à restreindre les activités des organisations de la société civile continuent d'être imposées. Le pouvoir exécutif invoque des motifs d'un caractère trop général pour dissoudre ou refuser d'enregistrer les organisations de la société civile. J'appelle les autorités libyennes à lever ces restrictions, à garantir un espace civique sûr pour tous les individus et toutes les organisations et à protéger les défenseurs et les militants des droits humains.

Par ailleurs, je suis profondément préoccupé par la persistance des discours de haine et d'incitation à la violence, y compris la violence sexuelle, à l'encontre des militants de la société civile et des défenseurs des droits humains, en particulier des femmes actives sur le plan politique. Nombre d'entre elles ont été la cible de violences, d'atteintes, de diffamation sur les médias sociaux et de menaces, y compris de viols et d'autres formes de violence sexuelle, avec parfois des conséquences fatales. Dans le contexte politique actuel et à l'approche des élections, il importe tout particulièrement de promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes, de prendre des mesures pour faire face à ces violations et d'assurer la protection des femmes.

De nombreux cas de détention arbitraire et illégale en Libye, ainsi que de disparitions forcées dont sont victimes tant les hommes que les femmes, continuent d'être signalés, avec preuves à l'appui. Comme les membres du Conseil le savent, l'un des rappels les plus frappants des horreurs du conflit libyen a été la découverte de fosses communes à la périphérie de Tarhouna après la reprise de la ville par les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale en juin 2020. Alors que les activités d'exhumation se poursuivent, les autorités libyennes ont découvert d'autres fosses communes dans la région. Je réitère les appels de la MANUL pour qu'une enquête

approfondie soit menée, en toute transparence, sur ces atrocités criminelles et pour que les auteurs soient traduits en justice.

La Mission est vivement préoccupée par la situation désastreuse de plusieurs milliers de migrants et de réfugiés qui se sont retrouvés sans abri à la suite d'expulsions forcées à grande échelle et de la destruction de leurs maisons par les forces de sécurité au début du mois d'octobre, qui ont fait usage d'une force excessive et disproportionnée. Les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour fournir une aide humanitaire et une protection à ces réfugiés et demandeurs d'asile dans les locaux du HCR à Tripoli sont entravés par des groupes d'individus violents qui ont recours à des menaces et à l'extorsion.

Je me félicite de la coopération du Gouvernement en ce qui concerne la reprise des vols humanitaires sur une base volontaire de migrants et de réfugiés depuis la Libye, facilités par l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR. Les vols humanitaires de retour sont l'une des rares options pour les migrants et réfugiés en situation irrégulière, qui sont bloqués en Libye et qui sont exposés à un risque élevé de détention arbitraire, de graves violations des droits humains et d'exploitation par les réseaux de passeurs et de trafiquants et les acteurs étatiques.

J'ai le plaisir d'annoncer que le nombre de personnes déplacées en Libye continue de diminuer. On compte un peu moins de 200 000 personnes encore déplacées, contre 278 000 personnes au début de l'année. Il n'en reste pas moins que ces chiffres sont énormes. La communauté humanitaire travaille en collaboration avec les autorités libyennes aux niveaux national et local pour accélérer le retour durable, librement consenti et en toute sécurité des déplacés, notamment dans le cadre des efforts de réconciliation nationale et de stabilisation.

La Libye se trouve toujours dans une situation précaire et fragile dans ses efforts pour parvenir à l'unité et à la stabilité par la voie des urnes. Il est vrai que les risques associés à la polarisation politique actuelle autour des élections sont évidents et réels ; cependant, si les élections ne sont pas tenues, il y a un risque grave que la situation dans le pays se détériore, ce qui entraînerait de nouvelles divisions et de nouveaux conflits.

Le nombre élevé d'électeurs et de candidats inscrits atteste du vif souhait du peuple libyen d'avoir la possibilité d'élire ses représentants et de leur donner un mandat pour gouverner la Libye sur la base de la

légitimité démocratique. Les aspirations et la détermination de la majorité des Libyens à participer aux élections présidentielle et législatives en tant que candidats ou électeurs doivent être satisfaites.

Il est essentiel que la communauté internationale reste unie dans son appui aux élections, comme cela a été le cas lors de la Conférence de Paris. Dans le même temps, des mesures pragmatiques sont nécessaires pour préserver l'intégrité du processus électoral et réduire au minimum les risques de polarisation et d'affrontement. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations et atténuer les risques liés à un processus électoral contesté afin de dégager un consensus sur la tenue des élections et de bien gérer la situation postélectorale. Le pouvoir judiciaire a le dernier mot en ce qui concerne les objections soulevées à propos de ce processus et de certains candidats à la présidence. Ses décisions doivent être respectées.

La décision finale appartient au peuple libyen, qui fera son choix pendant les élections. Ce sont les Libyens qui ont leur avenir et l'avenir de la Libye entre leurs mains. Ils doivent participer aux élections et voter pour les personnes qui s'engagent en faveur d'une Libye stable, prospère, unie, souveraine et démocratique, régie par l'état de droit, et qui sont déterminées à lutter contre la corruption et à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale, de la justice et de l'application du principe de responsabilité.

Il est grand temps que la Libye, emmenée par des autorités et des institutions dotées de mandats démocratiques robustes obtenus par les urnes, se libère de toute ingérence extérieure. La Libye ne peut pas continuer de s'autodétruire en s'offrant en terrain de jeu aux ambitions et intérêts étrangers.

Pour terminer, à la lumière des transitions en cours sur les plans de la politique et de la sécurité, ainsi que des processus électoraux délicats et complexes qui se déroulent en Libye, la nécessité d'un processus facilité par la médiation et les bons offices de l'ONU s'est accrue en Libye. De mon point de vue, il s'impose donc de réinstaller d'urgence le chef de la MANUL à Tripoli, dans l'idéal en se fondant sur une résolution du Conseil de sécurité autorisant la MANUL à retrouver sa configuration antérieure. Je tiens à préciser que, dès ma nomination, j'ai exprimé mon appui à une scission entre les postes d'Envoyé spécial et de Chef de Mission, ainsi qu'à l'installation du Chef de Mission à Tripoli. Afin que soient réunies les conditions pour ce faire, j'ai présenté ma démission le 17 novembre.

Dans ma lettre de démission adressée au Secrétaire général, j'ai également confirmé que j'étais prêt à continuer d'exercer les fonctions d'Envoyé spécial pendant une période transitoire qui, selon moi, doit couvrir la période électorale, et ce, pour assurer la continuité des opérations, pour autant qu'il s'agisse d'une option réalisable.

J'espère qu'une solution appropriée sera trouvée. En réponse à ma lettre de démission datée du 17 novembre, le Secrétaire général, dans sa lettre datée du 23 novembre, a accepté ma démission, avec effet au 10 décembre.

Je tiens donc à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de tout l'appui qui m'a été accordé, ainsi qu'à la Mission, durant mon mandat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tirumurti.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 11 septembre au 24 novembre, durant laquelle le Comité a mené ses activités selon la procédure d'approbation tacite.

D'emblée, je tiens à souligner que, le 25 octobre, le Comité a inscrit sur la Liste de sanctions un individu supplémentaire soumis aux mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs : M. Osama Al Kuni Ibrahim, Administrateur de fait du centre de détention Nasr, à Zaouiya, en Libye, a été inscrit sur la Liste pour s'être livré à des actes répondant aux critères de désignation ou leur avoir apporté son appui.

En ce qui concerne la Liste des sanctions, le Comité a également reçu une deuxième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), relative à la présentation d'une demande de radiation de la Liste par un individu. L'examen de cette demande par le point focal est toujours en cours.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu une notification de la Tunisie concernant le transfert d'armes légères et d'équipements non létaux aux fins de protection diplomatique. Le Comité a également

reçu deux rapports d'inspection de navires de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a reçu de la Suisse des informations supplémentaires au sujet d'une notification de dérogation présentée antérieurement conformément au paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), auxquelles le Comité a répondu. Par ailleurs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à une notification de dérogation soumise par le Royaume-Uni, elle aussi au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a par ailleurs reçu une lettre de la Libye transmettant une communication de la Libyan Investment Authority, entité inscrite sur la Liste, à laquelle il a répondu.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé une demande de dérogation au titre du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011), présentée par la Libye au nom de M. Abu Zayd Umar Dorda. De plus, le Comité a reçu deux notifications de voyage, de M^{me} Aisha Kadhafi et de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, respectivement, en vertu d'une dérogation accordée précédemment pour un nombre illimité de voyages pour motifs humanitaires pendant une période de six mois. La première notification a été reçue au cours de la précédente période considérée, mais après que le texte de mon rapport y afférent eut été distribué aux membres du Comité.

Le 22 novembre, le Groupe d'experts sur la Libye a présenté au Comité son rapport d'activité, en application du paragraphe 13 de la résolution 2571 (2021). L'examen du rapport aura lieu le 1^{er} décembre.

Enfin, pendant la période à l'examen, le Comité a reçu quatre rapports de mise en œuvre, de la Belgique, de Monaco, de la Suisse et de la Thaïlande.

Je tiens à rappeler que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef d'assurer la mise en œuvre des mesures de sanction. Le Comité est résolu à faciliter l'application de ces mesures et entend contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bensaad.

M^{me} Bensaad (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de m'adresser au Conseil de sécurité alors que le peuple libyen s'apprête à procéder à la toute première élection

présidentielle directe de notre nation. En tant que militante des droits des femmes, membre du Forum de dialogue politique interlibyen et candidate aux prochaines élections législatives, c'est un véritable privilège que de me joindre au Conseil aujourd'hui.

Notre séance ne pourrait pas intervenir à un moment plus important. Nous sommes à quelques semaines d'une élection susceptible de marquer un véritable tournant pour la Libye, en incarnant une transition historique vers la stabilité, la démocratie et la paix après une décennie d'instabilité, de conflit et de guerre. Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette élection pour un peuple qui a subi non seulement une décennie de guerre, mais aussi plusieurs décennies d'une brutale autocratie.

Je m'adresse aujourd'hui au Conseil depuis Tripoli, où les espoirs sont grands tandis que mes concitoyens se rallient à la pratique nouvelle de la démocratie. Mes compatriotes, hommes et femmes, s'affairent avec enthousiasme à créer de nouveaux partis politiques, à définir des programmes électoraux et à faire campagne.

Ce moment historique n'aurait pas été possible sans la détermination du peuple libyen à instaurer une solution pacifique, sans les efforts continus de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ou sans les difficiles mais nécessaires compromis auxquels sont parvenues toutes les parties. Ce sont tous ces efforts combinés qui ont permis au Forum de dialogue politique interlibyen de convenir d'une feuille de route nationale, entérinée par la suite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2570 (2021).

En ma qualité de membre du Forum de dialogue politique interlibyen, j'ai une responsabilité envers le peuple libyen, celle de veiller à ce que les prochaines élections répondent à ses espoirs et à ses aspirations. Cela signifie que les élections doivent être organisées de manière libre et régulière, conformément à la feuille de route convenue en novembre 2020. Nous devons tous faire tout notre possible pour que les prochaines élections contribuent au renouvellement de la légitimité et de la stabilité nationale et ne le compromettent en rien.

C'est ce qui explique que je sois préoccupée par le scrutin à venir. Ces élections, actuellement prévues le 24 décembre, doivent respecter la feuille de route, qui a fixé une chronologie claire conformément à laquelle des élections devaient être organisées sur une base constitutionnelle.

Les élections législatives et présidentielle devaient se tenir simultanément le 24 décembre. Or, ce plan n'est pas respecté. Les conditions actuelles ne sont conformes ni à la feuille de route pour la Libye ni aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021). Elles ne correspondent pas non plus aux conclusions de la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye. À quelques semaines des élections, il n'y a toujours pas de consensus entre les principales parties prenantes sur le cadre juridique pour le déroulement du scrutin, ni de confirmation par les parties qu'elles en acceptent les résultats. Cette ambiguïté menace l'issue du processus électoral.

Comme beaucoup de mes compatriotes libyens, je souhaite ardemment participer à des élections libres et régulières. Un processus démocratique est vital pour l'avenir de mon pays. Pourtant, je crains que ces élections exacerbent les divisions géographiques et contribuent aux troubles civils si des mesures ne sont pas prises maintenant pour renforcer l'environnement électoral.

Le peuple libyen ne veut pas qu'un moment censé favoriser la paix débouche sur la division et la violence. La guerre dure depuis bien trop longtemps en Libye. Notre peuple est en droit d'attendre un processus démocratique libre et équitable. Pour la première fois depuis longtemps, il a l'espoir qu'une véritable solution puisse être à portée de main. Nous devons au peuple libyen de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre en place un processus électoral qui soit à la hauteur de ses aspirations.

Je demande donc instamment au Conseil de sécurité de soutenir les Libyens et de nous aider à dépasser les divisions et la paralysie qui font obstacle à la paix depuis trop longtemps. Le Conseil peut faire beaucoup plus pour sécuriser le processus électoral en Libye et protéger un processus libre et régulier.

Premièrement, il faut absolument que le Conseil de sécurité veille à ce que les élections parlementaires et présidentielle se tiennent simultanément et sans retard, comme le stipule la feuille de route.

Deuxièmement, des observateurs internationaux doivent être présents pour garantir que les élections sont libres et régulières et qu'il n'y a pas de fraude électorale, de coercition, de discrimination ou d'intimidation des électeurs, des candidats et des partis politiques. Le Conseil peut faire davantage pour insister sur la présence de tels observateurs avant les élections.

Troisièmement, la sécurité doit être maintenue tout au long du processus électoral afin de garantir l'absence de toute intimidation ou coercition. Des garanties de sécurité doivent être fournies afin que le processus électoral ne serve pas d'excuse pour encourager la violence et les troubles civils ou pour jeter le doute sur l'expérience démocratique de la Libye.

Quatrièmement, nous devons insister pour que toutes les parties donnent des garanties publiques fermes qu'elles accepteront les résultats, qu'elles gagnent ou qu'elles perdent. C'est pourquoi j'invite instamment le Conseil à demander à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye d'exercer son mandat et de servir de médiateur entre toutes les parties, ce qui implique de répondre aux demandes répétées du Forum de dialogue politique interlibyen de convoquer une réunion au cours de laquelle les divergences entre les parties pourront être abordées et un consensus de base sur le cadre juridique dégagé.

Cinquièmement, le Conseil devrait insister sur la participation active et la représentation des femmes dans le processus électoral. À l'heure actuelle, seuls 32 des 200 sièges parlementaires ont été réservés aux femmes. Ce chiffre est bien en deçà du quota de 30 % fixé par la feuille de route. Bien que la législation nationale continue de décevoir les attentes des Libyennes, plusieurs exemples montrent que la détermination des femmes demeure intacte. Pour la première fois de notre histoire, des femmes sont candidates à la présidence.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du début des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, je rends hommage à toutes les femmes courageuses qui ont perdu la vie parce qu'elles avaient fait entendre leur voix et je salue le courage de celles qui continuent à risquer leur vie pour le changement.

Enfin, j'invite instamment le Conseil à appuyer un processus de réconciliation nationale et de justice transitionnelle qui permettra à la société de se ressouder et conduira à une paix durable.

La Libye se trouve à un tournant. Un processus électoral historique, susceptible d'ouvrir une nouvelle ère de stabilité, de démocratie et d'indépendance, a débuté. Il est donc impératif que ce processus ne soit pas avorté ou gâché. J'exhorte le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à mettre tout en oeuvre pour garantir la démocratie libyenne et nous aider à organiser des élections libres et régulières.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Bensaad de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš et M^{me} Bensaad de leurs exposés au Conseil aujourd'hui, ainsi que l'Ambassadeur Tirumurti pour son compte-rendu sur les dernières activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je voudrais en particulier saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Kubiš pour tout le travail qu'il a accompli tout au long de son mandat d'envoyé spécial. Nous sommes reconnaissants à M^{me} Bensaad et à toutes les autres femmes qui œuvrent pour la paix de leur travail en Libye.

Comme l'a dit M. Kubiš, nous sommes maintenant entrés dans une période cruciale qui déterminera la voie vers la stabilité en Libye. Je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Premièrement, je voudrais réaffirmer le soutien total du Royaume-Uni au processus dirigé et contrôlé par les Libyens, qui nous a permis d'arriver à ce stade. Nous proclamons clairement que les élections doivent être libres, régulières et pluralistes, et qu'elles doivent permettre la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes. Le Royaume-Uni exhorte vivement tous les acteurs libyens à respecter le calendrier électoral, à s'abstenir de toute action susceptible de perturber le processus et à résoudre tout différend par des voies légitimes. Les actions qui sapent le processus électoral ne font qu'alimenter le risque d'un retour du conflit et les divisions profondément enracinées en Libye. Nous ne devons pas hésiter à utiliser tous les outils à notre disposition, y compris les sanctions, contre ceux qui tentent de saboter le processus.

Les dirigeants libyens ont aujourd'hui l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre pour le pays. Pour éviter l'instabilité, les candidats à l'élection présidentielle doivent collaborer de bonne foi avant, pendant et après l'élection. Il est absolument essentiel que le transfert du pouvoir se déroule sans heurt et de manière pacifique après le scrutin. Il est temps, après une décennie de conflit, que la classe politique libyenne fasse passer les intérêts du peuple libyen en premier.

Deuxièmement, je me félicite du plan d'action complet établi par la Commission militaire conjointe 5+5 pour le retrait des forces étrangères et des mercenaires et du déploiement d'observateurs des Nations Unies

pour surveiller le cessez-le-feu à l'appui du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye. Il incombe désormais aux acteurs internationaux de procéder sans délai au retrait de toutes les forces étrangères et des mercenaires. Quant au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, il devrait surveiller et vérifier ce processus.

Enfin, je voudrais faire part de l'inquiétude du Royaume-Uni face aux récentes attaques de groupes armés contre la National Oil Corporation. Ces tentatives de prendre le contrôle des ressources naturelles de la Libye aux dépens du peuple libyen sont inacceptables. Plus que jamais, il faut que les autorités libyennes préservent l'intégrité de leurs institutions financières afin que le processus politique profite à tous les Libyens.

Le Royaume-Uni est prêt à travailler avec la Libye, l'ONU et tous les partenaires internationaux pour bâtir un avenir plus pacifique, plus stable et plus prospère pour le peuple libyen. À cette fin, nous nous félicitons de l'unité de la communauté internationale en appui aux élections libyennes, telle qu'exprimée dans la déclaration de Paris et dans la déclaration du Président que nous adopterons aujourd'hui.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Ján Kubiš de son exposé sur la situation en Libye, ainsi que le Représentant permanent de l'Inde, M. Tirumurti, de la déclaration qu'il a prononcée en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous écouterons également très attentivement le représentant de la Libye.

Étant donné qu'il a fait de son intention de démissionner de son poste d'Envoyé spécial, nous tenons à remercier M. Kubiš des efforts qu'il a déployés pour stabiliser la situation en Libye et dans la région. Il a pris ses fonctions à un moment où il fallait faire preuve d'une détermination accrue et constante. Il a contribué au règlement de nombreux problèmes dans le processus politique. Il est clair que de nombreux défis subsistent sur cette voie. À cet égard, nous rappelons qu'il reste crucial que l'ONU continue d'appuyer la Libye en cette période pré-électorale si importante pour le pays.

Nous estimons que la situation en Libye est stable dans l'ensemble. Nous pensons que la principale tâche à laquelle nous devons nous atteler à ce stade du processus politique, c'est l'organisation des élections présidentielle et législatives. La Chambre des députés a adopté les lois pertinentes, établissant ainsi le cadre juridique nécessaire à la tenue des élections nationales.

Nous prenons acte du processus rigoureux de désignation des candidats à l'élection présidentielle. À cet égard, nous soulignons que parmi les personnes qui ont déclaré leur intention de briguer le poste de Président, il y a des candidats issus de tous les groupes politiques et de toutes les régions, notamment des représentants de l'ancien Gouvernement. Nous pensons qu'un tel scénario mérite notre appui commun et accroît les chances de succès des prochaines élections. Nous sommes convaincus qu'un processus politique ne peut être fructueux que s'il est véritablement inclusif. Nous avons bon espoir que, sur cette base, les Libyens pourront surmonter les tensions et les griefs persistants, ce qui contribuera à la réconciliation nationale.

Dans le même temps, nous constatons que des voix continuent de s'élever, notamment au sein même de la Libye, pour appeler à un report du processus électoral. Nous pensons qu'un tel scénario pourrait avoir de graves répercussions sur la paix fragile et aggraver les divisions internes dans le pays.

Par ailleurs, nous constatons quelques progrès sur le volet militaire. Du 6 au 8 octobre dernier, lors d'une réunion à Genève, la Commission militaire conjointe 5+5 a approuvé un plan d'action en vue du retrait progressif, équilibré et synchronisé de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères de Libye. L'approche intégrée sur laquelle il se fonde est conforme à notre position. Nous avons toujours aussi préconisé un retrait des unités militaires et des groupes armés non libyens. Autrement, on risque de mettre en péril l'équilibre qui permet au cessez-le-feu de se maintenir en Libye depuis plus d'un an. Nous attendons avec intérêt de recevoir les détails du mécanisme convenu pour mettre en œuvre ce retrait.

Nous pensons que l'Armée nationale libyenne, dont les dirigeants ont des connaissances et données d'expérience très précieuses pour le développement du pays, a un rôle important à jouer dans le renforcement des forces armées libyennes. Pour notre part, nous encourageons toutes les forces libyennes à collaborer de manière constructive.

Nous entendons continuer de participer activement aux efforts internationaux visant à promouvoir un règlement politique en Libye, par une collaboration ciblée tant avec les parties libyennes elles-mêmes que dans le cadre d'instances multilatérales. Nous remercions nos collègues français d'avoir organisé une Conférence internationale de Paris pour la Libye le 12 novembre dernier. Le document final de cette conférence s'inscrit

dans la lignée des conférences précédentes sur la question libyenne. L'élément principal de ces décisions, c'est l'appel à respecter le calendrier du processus politique, notamment les élections, approuvé il y a un an.

M. Ousman (Niger) : Je remercie M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, et l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leurs exposés, et leur renouvelles félicitations de ma délégation pour leurs engagements en faveur de la stabilisation en Libye. Je salue également M^{me} Lamees BenSaad, membre du Forum de dialogue politique interlibyen, pour sa perspective.

Le Niger salue la grande avancée enregistrée depuis la dernière séance du Conseil le 10 septembre (voir S/PV.8870), notamment la décision prise le 1^{er} novembre par la Commission militaire conjointe 5+5, au cours de laquelle les représentants du Tchad, du Niger et du Soudan se sont mis d'accord sur l'établissement d'un mécanisme de communication et de coordination efficace pour soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action, signé à Genève le 8 octobre dernier, pour le départ des mercenaires, des combattants et des forces étrangères de la Libye, dans le cadre d'un processus graduel, équilibré, synchronisé et séquencé.

La coordination avec les pays voisins de la Libye et la prise en compte de leurs préoccupations restent déterminantes pour un départ durable et réussi des mercenaires et combattants étrangers. Cela sera également une étape cruciale de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, dans la ligne des résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021).

Ma délégation se félicite également de l'adoption de la loi électorale régissant les élections législatives, début octobre, qui vient combler les lacunes législatives pour ouvrir la voie à l'élection présidentielle du 24 décembre, à laquelle les personnalités clefs du processus ont d'ores et déjà annoncé leurs candidatures.

Ces élections, que nous voulons libres, équitables, inclusives et crédibles, constituent une étape clef de la marche de la Libye vers la stabilité. Toutes les parties prenantes ont la responsabilité historique de tout mettre en œuvre pour amener le processus à terme dans la sérénité et le respect des engagements auxquels elles ont souscrit.

Je voudrais, à cet égard, réitérer les encouragements de mon gouvernement à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour les efforts inlassables

qu'elle déploie pour assister les autorités libyennes, et renouveler que le Niger est favorable aux recommandations de son examen stratégique et indépendant.

Je voudrais, à cet égard, rappeler que le Niger reste constant dans son engagement à œuvrer pour une solution politique durable à la crise libyenne, mais également à jouer pleinement sa partition pour aider le peuple frère libyen à se relever des effets de la décennie de conflit qui a meurtri ce pays.

À cet égard, ma délégation réaffirme son soutien à la déclaration issue de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, tenue le 12 novembre, appelant à un processus électoral inclusif et consultatif. Nous réaffirmons également notre soutien à la Haute Commission électorale nationale, aux parties prenantes et à tous les candidats libyens s'agissant de respecter les engagements qu'ils ont pris en vue de la tenue d'élections le 24 décembre et de s'abstenir de tout propos pouvant mettre en péril le processus électoral en cours. Il est important, également, que ces acteurs s'engagent publiquement à respecter les droits de leurs opposants politiques avant, pendant et après les élections, et à en accepter les résultats.

Nous condamnons, par ailleurs, tous les actes d'ingérence et de violations de l'embargo sur les armes et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de même que des engagements pris durant les deux Conférences de Berlin sur la Libye par certains acteurs impliqués dans la crise libyenne.

La poursuite de la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu reste en effet cruciale. C'est pourquoi nous saluons la récente réouverture de la route côtière reliant l'est et l'ouest de la Libye.

Sur le plan humanitaire, s'il faut se réjouir de l'amélioration de la situation de manière générale depuis l'instauration du cessez-le-feu, il n'en demeure pas moins qu'elle reste inquiétante. Malgré les récents efforts du Gouvernement, la fourniture des services sociaux de base reste en deçà du besoin humanitaire dans le pays. Les effets de la crise sur le système de santé continuent aussi de rendre difficile la lutte et la campagne de vaccination contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le pays.

On ne peut aborder la question humanitaire sans parler des conditions de vie déplorables et inhumaines des migrants et des réfugiés en Libye. Il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces abus et violations, auxquels ils sont en permanence assujettis.

Enfin, le Niger rappelle qu'en l'état actuel des choses, le rapatriement et le débarquement des migrants repêchés en mer en Libye violent le droit international humanitaire. Ces personnes vulnérables secourues en mer ont besoin de protection et non pas d'être ramenées en Libye où elles feront l'objet de détention arbitraire et autres abus de la part de geôliers qui échappent le plus souvent à l'autorité de l'État.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie également l'Envoyé spécial pour la Libye, M. Ján Kubiš, et M^{me} Lamees Bensaad de leurs exposés détaillés, ainsi que le Représentant permanent de l'Inde, M. T. S. Tirumurti, pour le quarante-deuxième rapport du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je souhaite également la bienvenue à la présente séance au Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni.

La Libye se trouve à un tournant historique important. Dans un mois exactement, les Libyens devraient organiser leurs premières élections législatives et présidentielle, qui, nous l'espérons, se dérouleront de manière inclusive, libre, régulière et crédible, avec une réelle participation des femmes. Nous nous félicitons des progrès remarquables accomplis par la Libye depuis quelques mois dans l'optique de ces importantes élections, notamment la tenue le mois dernier de la Conférence sur la stabilisation de la Libye.

Les efforts constructifs déployés par les Nations Unies, en particulier la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, pour accompagner le processus politique libyen, restent indispensables. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente déclaration faite à la Conférence internationale de Paris pour la Libye. La communauté internationale doit continuer de soutenir la Libye, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Nous nous félicitons des travaux techniques préparatoires effectués par la Haute Commission électorale nationale pour faciliter le bon déroulement du processus électoral et nous implorons les autorités libyennes compétentes de veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires relatives au droit électoral soient arrêtées pour que les Libyens puissent exercer leur droit de vote. Les élections constituent un premier pas important vers la transition démocratique de la Libye et elles doivent se dérouler dans un environnement sûr.

Cela m'amène au point suivant : les conditions de sécurité. Environ un an après la signature de l'accord de cessez-le-feu, les progrès accomplis dans sa mise en œuvre sont faibles. Nous saluons les efforts constants de la Commission militaire conjointe 5+5 et saluons l'accord conclu sur le plan d'action pour le retrait des mercenaires et des combattants étrangers du pays. On ne saurait trop souligner l'importance de ce plan d'action compte tenu des appels répétés du Conseil pour que les mercenaires et les combattants étrangers quittent la Libye dans le calme et dans l'ordre. C'est pourquoi nous nous félicitons de la réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 tenue récemment en Égypte et à laquelle le Tchad, le Niger et le Soudan ont participé, en vue d'établir un mécanisme de communication et de coordination efficace pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action. Nous rappelons également la nécessité d'une application stricte de l'embargo sur les armes.

Le rythme accéléré auquel les défis se multiplient dans le monde, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), montre clairement que les problèmes complexes de la Libye doivent être traités efficacement et au moyen de solutions parallèles durables. L'unification des institutions libyennes doit être une priorité de premier ordre, et nous notons avec satisfaction les travaux en cours sur les volets économique et financier, notamment l'audit financier international de la Banque centrale de Libye. Ces initiatives doivent servir à unifier la Banque centrale de Libye, tout en faisant en sorte que des mécanismes importants soient mis en place pour relever les défis socioéconomiques et humanitaires, et fournir des services de base à la population libyenne. Nous profitons donc de cette occasion pour réaffirmer qu'il importe de préserver les ressources naturelles de la Libye pour le seul bénéfice des Libyens.

De même, nous invitons à redoubler d'efforts pour régler les problèmes relatifs aux droits humains, en particulier ceux auxquels doivent faire face les groupes les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les migrants, les personnes déplacées, les jeunes, les femmes et les filles. Une fois de plus, nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que la Libye reste un port peu sûr pour le débarquement de migrants et de réfugiés et nous appelons une fois de plus à leur pleine protection et à leur sécurité totale, en particulier pour ceux qui se trouvent dans des centres de détention. Nous convenons également avec lui que les États doivent revoir les politiques qui sous-tendent l'interception en mer et le retour des réfugiés et des migrants en Libye.

Au cours de la dernière décennie, nous avons été témoins de la douloureuse expérience de nos frères et sœurs libyens, qui ont payé le prix fort et terrible de l'ingérence extérieure et du fléau de la guerre. L'histoire nous apprend que la paix et la prospérité sont indivisibles, et que la réconciliation est nécessaire aux processus de reconstruction. Dans cette optique, nous sommes satisfaits de la volonté de l'Union africaine de soutenir le processus de réconciliation nationale libyenne.

Les Libyens ont suffisamment enduré et souffert, et c'est avec leur propre détermination et leur volonté propre qu'ils ont décidé qu'ils avaient besoin de paix et de stabilité. Comme toute nation indépendante et souveraine, ils méritent de vivre en paix ; ils méritent un avenir prospère. À cet égard, nous reprenons l'appel lancé par M^{me} Bensaad plus tôt dans la journée. Continuons d'accompagner et de soutenir la Libye durant cette étape importante et ultérieurement, afin que ce pays frère retrouve sa voie légitime vers la paix, la stabilité et le développement durable.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš, de son exposé et l'Ambassadeur Tirumurti pour le point qu'il nous a fait sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M^{me} Bensaad pour ses messages sincères. Son désir de participer à des élections démocratiques libres et régulières a été bien compris dans cette salle, et je tiens à dire que nous avons l'obligation d'aider la Libye à concrétiser cette aspiration, comme elle nous l'a demandé. Comme il s'agit du dernier exposé que M. Kubiš présente devant le Conseil en sa qualité d'Envoyé spécial pour la Libye, je tiens à le remercier sincèrement pour son service dévoué. Je salue également la participation de notre ami et collègue, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la séance d'aujourd'hui.

Nous nous réunissons aujourd'hui, à un mois précisément de la date des élections législatives et présidentielle prévues en Libye, telle qu'indiquée dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et dans les résolutions du Conseil. Ces élections marquent une étape charnière dans l'action menée pour garantir un avenir pacifique, stable et prospère à tous les Libyens. Nous disons à la population libyenne que l'avenir de son pays est entre ses mains, comme il se doit, et nous lui garantissons que la communauté internationale continue de la soutenir sur le chemin de la paix. Pour sa part, l'Irlande ne manquera pas d'y croire.

Nous nous félicitons du succès de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, co-organisée récemment par la France et la Libye, en collaboration avec l'Allemagne, l'Italie et l'ONU. Le résultat a été clair : les autorités libyennes et la communauté internationale sont déterminées à organiser des élections libres et régulières le 24 décembre.

Nous savons que le processus électoral doit être dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous saluons les travaux de la Haute Commission électorale nationale et nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour. Il sera essentiel de veiller à ce que l'élection présidentielle et les élections législatives se déroulent simultanément pour préserver l'intégrité du processus. Il incombe aux autorités libyennes de garantir un processus électoral inclusif et consultatif, largement accepté par toutes les parties prenantes libyennes, dans un esprit de coopération, d'inclusion et d'unité nationale. Il incombe aussi à toutes les parties prenantes libyennes de promouvoir la confiance mutuelle et d'établir un consensus à ce stade particulièrement délicat, notamment au moyen d'un cadre juridique inclusif. Il est évident que les observateurs régionaux et internationaux joueront un rôle crucial.

Un processus dirigé par les Libyens doit également signifier un processus dirigé par les Libyennes. Je me fais l'écho des observations que M^{me} Bensaad a faites plus tôt sur cette question cruciale. La participation significative des femmes et des jeunes à ces élections revêt une importance fondamentale pour l'objectif consistant à obtenir une paix inclusive et durable en Libye. Alors que les élections approchent, nous demandons aussi aux autorités libyennes de garantir un espace civique libre, sûr et indépendant pour toutes et tous. M^{me} Bensaad nous a rappelé qu'aujourd'hui nous sommes à la veille d'Oranger le monde, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Je souligne combien il est capital que les femmes en Libye – toutes les femmes – soient épargnées de la violence sexiste qu'elles subissent. Elle peut finir, et elle doit être empêchée.

L'Irlande se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'octobre, et nous réitérons notre appel à l'application de toutes les dispositions restantes. Le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen est essentiel pour veiller à ce que les avancées durement gagnées découlant de l'accord soient préservées. L'Irlande a salué le déploiement des premiers contrôleurs

du cessez-le-feu des Nations Unies, en octobre, étape positive, bien qu'attendue depuis longtemps. Il est maintenant critique que la problématique femmes-hommes soit également intégrée aux travaux du mécanisme de surveillance et qu'il en soit tenu compte dans les importants travaux à mener dans le futur.

Le maintien de la présence de combattants étrangers, de mercenaires et de forces étrangères fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité fragiles en Libye et risque d'aggraver l'insécurité dans la région. Chacun à cette table sait que c'est vrai. Je me réjouis donc de l'adoption le mois dernier d'un plan d'action par le Commission militaire conjointe 5+5 et de l'annonce qui a suivi que nous verrions le plan opérationnalisé par des départs dans le cadre d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration supervisé par l'ONU dans les semaines à venir. Nous voulons que tous les efforts soient faits pour entretenir cette dynamique et assurer la pleine mise en œuvre du plan d'action, tout en prenant en compte les besoins et les préoccupations des voisins de la Libye.

Enfin, tous les regards étant à présent tournés vers la transition politique et militaire de la Libye, nous ne devons pas perdre de vue la situation en matière de droits humains. Le dernier rapport en date de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye est profondément préoccupant. Les mauvais traitements infligés aux personnes vulnérables, comme les migrants en détention, sont tout simplement épouvantables. À cet égard, nous avons apprécié l'inscription d'un nouvel individu sur la liste des sanctions, en octobre. La paix et la réconciliation nationales en Libye nécessiteront que les droits humains et la dignité de tous les Libyens – hommes, femmes et enfants – soient défendus et respectés. Nous engageons les autorités et toutes les parties à se conformer à leurs obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il est également crucial que les autorités s'attachent à demander des comptes à tous les auteurs de violations du droit international, notamment en s'acquittant de leur obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš, Envoyé spécial pour la Libye, de son exposé, et l'Ambassadeur Tirumurti pour le rapport périodique du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M^{me} Lamees Bensaad de son exposé judiciaire de ce jour.

Pour commencer, je réaffirme la nécessité que les élections présidentielle et parlementaires aient lieu comme prévu le 24 décembre. Telle est l'attente non seulement de la communauté internationale – dont le Conseil de sécurité – mais également, nous l'avons entendu, du peuple libyen lui-même. Il est essentiel que les Libyens fassent entendre leur voix. Nous saluons les efforts déployés par la Haute Commission électorale nationale pour préparer les aspects techniques des élections. Avec 2,8 millions d'électeurs déjà enregistrés, nous nous inquiétons qu'un retard des élections puisse entraîner un accroissement de la violence et de l'instabilité et prolonger les divisions au sein de la société libyenne. Le cessez-le-feu est déjà fragile, et les institutions libyennes sont divisées depuis trop longtemps, avec de graves conséquences sur les plans de la sécurité et de l'économie. Il est capital que le transfert du pouvoir soit facilité de manière à réduire autant que possible le risque d'une vacance. Les plans tendant à annoncer en même temps les résultats des élections présidentielle et parlementaires sont importants de ce point de vue.

Mon dernier point sur les élections consiste à réaffirmer l'importance d'une participation pleine, véritable et égale des femmes aux élections. Comme M^{me} Bensaad l'a souligné, les Libyennes ont le droit de jouer un rôle égal dans le façonnement de l'avenir de leur pays, tant en tant que votantes qu'en tant que candidates.

La Norvège souscrit sans réserve à la déclaration issue de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, le 12 novembre. Celle-ci est conforme aux attentes claires exprimées par le Conseil et envoie un signal fort au sujet de l'engagement de la communauté internationale en faveur du processus démocratique en Libye. Nous trouvons encourageant que la Libye – avec M. Dbeibah et M. Al-Menfi – ait coanimé la manifestation. C'est essentiel pour garantir et valoriser l'appropriation du processus politique par les Libyens. Nous espérons sincèrement que le Conseil continuera de s'exprimer d'une seule voix à l'appui du processus politique en Libye.

En outre, nous continuons d'exhorter à la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, dans lequel les parties libyennes elles-mêmes ont convenu que les forces étrangères et les mercenaires devaient quitter le pays. Certaines informations font certes état du départ de certains combattants, mais la grande majorité d'entre eux sont toujours en Libye. Cela pose un problème pour la souveraineté libyenne et l'unification des institutions de sécurité libyennes. De même, conscients des préoccupations des pays voisins, nous

soulignons une fois de plus la nécessité d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour les groupes armés rentrant dans les pays de la région.

Depuis quelques semaines, nous voyons des migrants appréhendés dans les rues de Tripoli. Nous entendons également parler de crimes et de violence dans les centres de détention, y compris des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. La Norvège est très inquiète, et nous appelons à la libération immédiate et sans condition des groupes vulnérables, notamment les enfants.

Enfin, comme l'Envoyé spécial Kubiš démissionnera de son poste le 10 décembre, avons-nous appris, je profite de cette occasion pour le remercier sincèrement de ses efforts pour faire avancer le processus politique et de son travail dévoué avec les parties libyennes dans la préparation des élections.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial pour la Libye de son exposé. Nous saluons le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui aide la Libye à progresser sur la voie d'une solution politique. Nous réaffirmons la détermination de la Tunisie à continuer d'apporter aide et soutien à la MANUL pour l'exécution de son mandat. Nous remercions également l'Ambassadeur de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour son exposé sur les activités du Comité. En outre, nous remercions M^{me} Lamees Bensaad de son exposé, et nous nous réjouissons de la participation du Représentant permanent de la Libye, M. Taher Elsonni, à la séance d'aujourd'hui.

La Libye fait la promotion de ses intérêts nationaux et privilégie le dialogue et le consensus. C'est ainsi que le pays a su, ces deux dernières années, passer du conflit et de l'escalade militaire à un processus politique pacifique dirigé et géré par les Libyens eux-mêmes, garantissant que le peuple libyen puisse réaliser son aspiration à la démocratie et à des institutions stables, dans la liberté, la transparence et l'égalité. La participation des femmes est cruciale. Aujourd'hui, nous sommes à un mois des élections libyennes, prévues le 24 décembre, et nous espérons vraiment voir le peuple libyen bâtir une nouvelle ère pour son pays. À cet égard, la Tunisie se félicite des efforts exceptionnels déployés pour permettre que les élections parlementaires et présidentielle aient lieu à temps, conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et en application de la résolution 2570 (2021).

La Tunisie appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts en cette période cruciale pour promouvoir un règlement politique en Libye, soutenir les Libyens afin qu'ils puissent relever les défis qui se présentent à eux, et aider la Libye à surmonter ses différentes lacunes et à créer les conditions propices au bon déroulement des élections. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la Conférence sur la stabilisation de la Libye à Tripoli, ainsi que de la Conférence internationale de Paris pour la Libye. Le rôle des pays voisins est essentiel.

La Tunisie réitère qu'il importe que toutes les parties respectent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et s'abstiennent de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Nous renouvelons par conséquent notre appel à toutes les parties pour qu'elles assurent l'application intégrale des dispositions de l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 octobre 2020, en particulier l'accélération du retrait des mercenaires et des combattants étrangers de Libye. Des mesures doivent être prises en faveur de la mise en place d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin de promouvoir la stabilité en Libye et de préserver les pays voisins de toute répercussion sur leur sécurité. À cet égard, la Tunisie se félicite des efforts que déploie la Commission militaire conjointe 5+5. Nous nous félicitons également des efforts consentis par l'ONU par l'intermédiaire de la MANUL, et espérons qu'ils seront renforcés par le déploiement du premier groupe d'observateurs de l'ONU chargés de superviser le cessez-le-feu. Nous soulignons l'importance du respect par toutes les parties de l'embargo sur les armes imposé à la Libye.

Alors que notre mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin, nous voudrions saluer la détermination de tous les membres du Conseil à soutenir l'action menée en faveur de la sécurité et de la stabilité en Libye et à préserver la paix et la stabilité dans la région. Nous saluons en outre l'attitude et l'approche positive adoptées concernant le dossier libyen, car la Tunisie partage avec la Libye un destin commun en termes de sécurité, de stabilité et de développement. Nous sommes convaincus que l'unité au sein du Conseil, notamment sur les différents aspects du dossier libyen, contribuera à favoriser un règlement politique global et la réconciliation nationale en Libye.

En conclusion, la Tunisie réaffirme son attachement aux aspirations du peuple libyen au sortir de cette période de transition et sur la voie de la reconstruction, avec le concours de l'ONU et des organisations

régionales et internationales. Nous sommes convaincus que grâce à la sagesse de nos frères et sœurs en Libye, les intérêts nationaux seront préservés, la sortie de cette phase de transition sera assurée et l'échéance nationale sera maintenue de sorte que la Libye retrouve sa stabilité, ainsi que sa place dans le concert des nations.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie Ján Kubiš, Envoyé spécial pour la Libye, M. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, et M^{me} Bensaad de leurs exposés d'aujourd'hui. Les efforts consentis par l'équipe de l'Envoyé spécial pour guider le peuple libyen sur la voie des élections qui débiteront le 24 décembre sont remarquables, et nous saluons la persévérance dont l'Envoyé spécial a fait preuve pour mobiliser les personnalités politiques libyennes, engager un dialogue sur le processus électoral et encourager les progrès dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.

Comme d'autres l'ont déjà souligné, nous sommes maintenant à seulement 30 jours du début des élections en Libye. La Haute Commission électorale nationale a fait de réels progrès dans la préparation de ces élections. Des millions de Libyens se sont inscrits sur les listes électorales, et de nombreuses personnes se sont portées candidates aux élections présidentielle et législatives. Des signaux forts montrent que les Libyens prennent de plus en plus en main leur processus électoral. Nous soutiendrons un processus dirigé par les Libyens qui reflète le plus large consensus atteignable dans le temps imparti.

La Conférence internationale de Paris pour la Libye, qui s'est tenue le 12 novembre, a démontré sans ambiguïté le soutien international à la Libye et lancé un appel clair à la réalisation de progrès. Nous devons veiller à ce que les dirigeants libyens respectent leur engagement de tenir des élections tout en les aidant à réaliser leur calendrier électoral. La démocratie est une compétition d'idées au service du peuple. Nous appelons tous les dirigeants libyens à adhérer et à participer au processus démocratique tout en respectant les règles électorales. Les menaces de boycott brandies par certains groupes qui dénoncent la partialité systémique du processus électoral ne serviront pas le peuple libyen, ne feront pas progresser la paix et ne contribueront pas à la prospérité. Nous rappelons à ceux qui voudraient s'ingérer dans les élections libyennes ou attiser la violence que le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions à toute personne, libyenne ou non, qui entrave ou compromet les élections prévues par la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen. Le Conseil doit cibler les

personnes qui cherchent à saboter les élections afin de favoriser l'application du principe de responsabilité, le cas échéant.

Les autorités libyennes l'ont dit clairement à la Conférence sur la stabilisation de la Libye, tenue le 21 octobre à Tripoli : elles refusent toute ingérence étrangère en Libye et demandent le retrait des mercenaires, des forces étrangères et des combattants étrangers. Nous nous félicitons du plan d'action global de la Commission militaire conjointe 5+5 qui prévoit le retrait des groupes armés. Avec plus de 20 000 combattants étrangers présents en Libye, il est essentiel de poursuivre les débats sur la mise en œuvre du retrait des forces étrangères. Nous remercions l'Envoyé spécial Kubiš de nous avoir informés du déploiement des premiers observateurs du cessez-le-feu en Libye et des prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action. Nous appelons tous les États, notamment les membres du Conseil, à respecter les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021) et à soutenir le retrait des forces étrangères.

Nous prenons note de la décision de l'Envoyé spécial de démissionner et des informations selon lesquelles le Secrétaire général a accepté sa démission. Nous le remercions sincèrement de ses services. Comme pour toutes les nominations de chefs de mission, nous attendons que le Secrétaire général décide de la personne qui lui succédera au poste d'Envoyé spécial. Nous insistons auprès de tous les membres du Conseil sur l'importance de faciliter un transfert rapide et sans heurts des responsabilités en cette période critique. Dans l'intervalle, nous continuerons de collaborer avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et tous les responsables de l'ONU pour avancer sur la voie des élections du 24 décembre et de l'application de l'accord de cessez-le-feu.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie Ján Kubiš, Envoyé spécial pour la Libye, de son exposé. Je tiens également à le remercier de son travail de promotion du processus politique. Je tiens aussi à remercier de son exposé M. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue la présence de M. Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

Cela fait quelque temps que le cessez-le-feu en Libye est, dans l'ensemble, respecté. Le processus politique continue d'aller de l'avant. La Conférence sur la stabilisation de la Libye et la Conférence internationale de Paris pour la Libye ont récemment eu lieu. Lors de ces conférences, un message unanime a été exprimé en

faveur de la tenue des élections à la date prévue et du retrait total des forces étrangères et des mercenaires, ce dont nous nous félicitons.

Il ne reste qu'un mois avant la tenue des élections. La Chine soutient les parties en Libye, sur la base de la feuille de route du Forum de dialogue politique inter-libyen, pour qu'elles organisent simultanément, comme prévu, des élections présidentielle et législatives régulières, inclusives et transparentes, afin d'entamer une nouvelle phase de développement national. Toutes les parties en Libye doivent faire passer les intérêts du pays et du peuple en premier, privilégier le dialogue et la concertation, renforcer l'unité et la coopération et régler les différends apparaissant au cours du processus électoral par des moyens pacifiques afin d'éviter de détériorer le climat de paix durement acquis.

La Libye a fourni d'importants efforts pour préparer les élections et a réalisé des progrès notables. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que les élections se déroulent comme prévu. La Chine encourage la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à continuer de fournir l'appui nécessaire aux élections, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et se conformer au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures.

La présence de forces étrangères et de mercenaires en Libye est l'un des principaux obstacles à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. En octobre, la Commission militaire conjointe 5+5 a convenu d'un plan d'action pour le retrait total des forces étrangères et des mercenaires, reflétant la volonté unanime de toutes les parties et la volonté du peuple libyen. La Chine espère que ce plan d'action sera mis en œuvre dans les meilleurs délais. Tous les pays disposant de forces en Libye doivent coopérer activement à cet égard. Il ne peut y avoir aucune exception. Le départ des forces étrangères et des mercenaires doit être guidé par la nécessité d'éviter toute répercussion négative sur les conditions de sécurité au Sahel et dans les zones environnantes. La Chine se félicite du renforcement de la communication entre la Libye et ses voisins sur ce point, notamment du lancement du mécanisme quadripartite de gestion des frontières, auquel participent conjointement la Libye, le Soudan, le Tchad et le Niger.

La pandémie de maladie à coronavirus a exacerbé les problèmes liés aux moyens de subsistance en Libye. Dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions

imposées à la Libye par le Conseil de sécurité, il convient de faire preuve de prudence afin d'éviter toute incidence négative sur l'économie du pays et le bien-être de la population. Le Conseil de sécurité doit rechercher activement des moyens efficaces d'utiliser les avoirs bloqués de la Libye pour la reconstruction du pays et répondre de manière appropriée aux préoccupations légitimes de la Libye concernant les pertes qu'elle subit du fait du gel des avoirs.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ján Kubiš, Envoyé spécial pour la Libye, de son exposé, et lui souhaiter plein succès dans ses activités futures. Je remercie également M^{me} Lamees Bensaad, membre du Forum de dialogue politique interlibyen, de ses remarques perspicaces. Je salue la présence de notre collègue, le Représentant permanent de la Libye.

Nous approchons de la date du 24 décembre qui a été fixée par le peuple libyen pour la tenue d'élections présidentielle et législatives. Cet objectif a ensuite été approuvé par le Conseil de sécurité. Il y a un sentiment d'optimisme prudent face à la dynamique politique qui devrait se maintenir en vue de la tenue simultanée d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles dans un mois exactement. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, notamment de sa volonté de voir aboutir le processus politique libyen et de garantir la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, et nous attendons avec impatience la tenue des élections présidentielle et législatives le 24 décembre.

L'évolution de la situation en matière de sécurité est également source d'optimisme pour la communauté internationale. Nous avons pris acte de l'accord du 8 octobre sur le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 pour le départ des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères du territoire libyen, ainsi que des faits nouveaux survenus depuis, y compris les réunions tenues avec les représentants du Tchad, du Niger et du Soudan concernant la mise en œuvre du plan d'action.

Dans le même temps, nous constatons également, d'après l'exposé de l'Envoyé spécial, que des défis subsistent, notamment des obstacles à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles. L'implication de forces extérieures dans les affaires intérieures de la Libye a compromis les progrès sur le plan politique, et les forces terroristes ont à nouveau levé la tête

en Libye. La persistance des violations de l'embargo sur les armes est tout aussi alarmante, comme l'a signalé à plusieurs reprises le Groupe d'experts.

Alors que la Libye s'engage sur la voie de la paix et de la stabilité, il incombe à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de continuer d'apporter l'appui nécessaire au pays afin que les progrès politiques réalisés dans le pays ne soient pas ruinés. À cet égard, je souhaite faire les suggestions suivantes.

Premièrement, la priorité la plus importante pour la Libye est la tenue d'élections libres, équitables, ouvertes à tous et crédibles, comme prévu, le 24 décembre 2021. Il convient de saluer les efforts déployés par la Haute Commission électorale nationale pour faire avancer les préparatifs des élections.

Deuxièmement, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus de paix doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure. Nous encourageons également toutes les parties libyennes à poursuivre leurs efforts concertés en vue de l'unification de toutes les institutions nationales.

Troisièmement, les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et des résolutions successives du Conseil de sécurité doivent être respectées. Le plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 est une étape importante, qui illustre également l'attachement des parties libyennes au retrait des forces étrangères et des mercenaires. Il importe que l'appel des parties libyennes soit honoré.

Quatrièmement, nous devons veiller à ce que les groupes terroristes et les entités qui leur sont affiliées ne soient pas autorisés à opérer sans entrave en Libye. La présence de Daech en Libye et la poursuite de ses activités sont très préoccupantes, notamment en raison des répercussions en cascade qu'elles ont déjà dans toute la région du Sahel. Il est regrettable que cette question ne reçoive pas l'attention qu'elle mérite. Les membres de la communauté internationale doivent s'exprimer d'une seule voix contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Cinquièmement, nous devons planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques. Nous nous félicitons que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye soit prête à apporter son aide à la Libye dans ce processus.

Sixièmement, un processus de réconciliation nationale inclusif et global doit être lancé sans plus tarder. Nous espérons que les élections à venir constitueront un pas important dans cette direction.

Pour conclure, l'Inde entretient depuis longtemps des relations bilatérales étroites et mutuellement bénéfiques avec la Libye, et nous restons déterminés à soutenir les efforts de la Libye et du peuple libyen visant à instaurer une paix durable dans le pays.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés détaillés sur l'évolution récente de la situation en Libye. Je tiens à exprimer le soutien total de l'Estonie à l'action et aux efforts de médiation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et je remercie M. Ján Kubiš, Envoyé spécial pour la Libye, de son travail.

La Libye est aujourd'hui à un tournant décisif. Les élections présidentielle et parlementaires, prévues et très attendues, auront lieu dans un mois exactement. En dépit des progrès importants réalisés dans la préparation des élections, notamment en ce qui concerne l'inscription des électeurs, il reste un certain nombre de problèmes à résoudre. Nous exhortons toutes les parties libyennes à œuvrer de concert pour assurer la tenue, le 24 décembre, d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles qui ouvriraient la voie à une paix durable en Libye.

Pour garantir la stabilité à long terme et le succès du processus électoral, il est essentiel de veiller à la participation effective des femmes à part entière et sur un pied d'égalité et à l'inclusion des jeunes à tous les stades de la préparation ainsi que des élections elles-mêmes. À cet égard, nous avons beaucoup apprécié la présentation de M^{me} Bensaad. Il est tout à fait évident que les femmes se heurtent à une multitude d'obstacles pour participer au processus électoral, et cela requiert une attention constante. Les femmes doivent pouvoir participer à tous les aspects de la vie politique, en tant que candidates, militantes et électrices, sans crainte de représailles.

Sur le plan militaire, l'Estonie se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 en Libye. Nous saluons les mesures importantes que la Commission militaire conjointe 5+5 a prises, avec la participation de la MANUL et en collaboration avec les pays voisins, pour faire avancer le plan d'action sur le retrait de toutes les forces étrangères et des mercenaires. Il est essentiel que tous les acteurs extérieurs quittent la Libye sans délai.

L'Estonie se félicite du déploiement du premier groupe d'observateurs de l'ONU en appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé par les Libyens. Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'opérationnalisation de l'équipe internationale d'appui aux observateurs de la Commission militaire conjointe libyenne.

La situation des droits de l'homme et la situation humanitaire en Libye restent extrêmement préoccupantes. Il importe de faire en sorte que l'aide humanitaire et les travailleurs humanitaires puissent accéder comme il se doit à toutes les personnes dans le besoin. Il est essentiel de mettre fin aux détentions arbitraires des migrants et des demandeurs d'asile et à leur exposition à la violence, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre. Toutes les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits commises par toutes les parties en Libye doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. La lutte contre l'impunité et l'application du principe de responsabilité ouvriront la voie au rétablissement de la confiance au sein de la société.

L'Estonie salue l'importante action menée par la Mission d'enquête indépendante sur la Libye, notamment son rapport d'octobre (A/HRC/48/83), et demande que la Mission bénéficie d'un accès complet, sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire libyen pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

Enfin, l'Estonie salue la déclaration issue de la Conférence internationale de Paris pour la Libye organisée le 12 novembre dernier. Il importe de réaffirmer que les efforts de médiation menés par l'ONU dans le cadre du processus de Berlin restent la base des efforts internationaux en faveur de la paix et de la stabilité en Libye.

M. de Rivière (France) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye pour son intervention, et, surtout, pour son engagement en faveur de la paix en Libye depuis le début de sa mission. Je remercie aussi la présidence indienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et M^{me} BenSaad pour leurs exposés.

Nous sommes à la veille d'une échéance cruciale pour l'avenir de la Libye. La tenue des élections parlementaires et présidentielle, à partir du 24 décembre, offre une opportunité unique d'ancrer durablement le pays sur le chemin de la paix et de la stabilité. L'appel des Libyennes et Libyens en faveur de ces élections est sans équivoque. Plus de 2,8 millions d'entre eux sont inscrits sur les listes électorales, et 1,7 million d'entre

eux ont récupéré leurs cartes d'électeurs. Quatre-vingt-dix-huit candidats ont déposé leur dossier pour la présidentielle et 1 766 candidats pour les législatives. C'est la preuve que des élections inclusives, auxquelles participeront toutes les composantes de la société libyenne, sont à portée de main. Nous encourageons la participation des femmes au processus électoral.

C'est en réponse à ces fortes attentes que le Président Macron a pris l'initiative d'organiser, avec l'Allemagne, l'Italie, la Libye et l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale à Paris, le 12 novembre. Celle-ci a permis de réaffirmer le soutien de la communauté internationale au processus électoral mené sous l'égide de la Haute Commission électorale nationale libyenne. Elle a montré qu'elle était au rendez-vous, en apportant un soutien unanime à la tenue des élections selon le calendrier établi par la Commission. La France se réjouit de l'endossement, cet après-midi, des conclusions de cette conférence dans une déclaration du Président du Conseil. La co-présidence de la conférence par la Libye a également confirmé l'engagement des acteurs libyens en faveur des élections, conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique inter-libyen et aux résolutions du Conseil.

Il convient désormais de travailler à la mise en œuvre des engagements pris à Paris. La France, avec ses partenaires européens, œuvre au déploiement d'observateurs électoraux afin de garantir la transparence et la crédibilité du processus, ainsi que l'acceptation de ses résultats par l'ensemble des acteurs. Elle continue d'apporter son plein soutien au processus électoral mené par la Haute Commission électorale nationale et au calendrier qu'elle annoncera. Elle appelle tous les acteurs à en faire de même et à s'engager à respecter le résultat des élections. La France condamnera fermement toute tentative de perturber le déroulement des élections ou de remettre en cause ses résultats. Tout individu ou toute entité entravant le processus électoral est susceptible d'être désigné par le Comité des sanctions.

La Conférence de Paris a également montré l'appui de la communauté internationale au plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 sur le retrait des mercenaires, des forces étrangères et des combattants étrangers. L'adoption de ce plan d'action libyen à Genève, début octobre, constitue une étape essentielle en vue de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 octobre 2020. Avec l'endossement de ce plan par la déclaration du Président du Conseil, il sera désormais de la responsabilité de tous de faciliter la mise en œuvre de cette demande libyenne. La France salue, à ce

titre, l'annonce du retrait de 300 mercenaires africains de Libye, qui est une première étape importante dans sa mise en œuvre.

Elle appelle à la poursuite de la coordination avec les pays de la région, notamment l'Égypte, pour faciliter des retraits similaires, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. La France appelle à cet égard les acteurs libyens à définir au plus vite des échéances pour la mise en œuvre de ce retrait. Elle encourage l'Organisation des Nations Unies à appuyer ce travail, y compris à travers la montée en puissance de son mécanisme d'observation du cessez-le-feu. Elle rappelle que le strict respect de l'embargo sur les armes s'impose à tous.

Seules des avancées sur ces volets politique et sécuritaire permettront de consolider une Libye stable et souveraine, d'unifier toutes les institutions libyennes et de mettre un terme aux violations des droits de l'homme, auxquelles sont particulièrement exposés les migrants. La France continuera d'agir contre l'impunité de ces crimes. Les élections sont la clef d'une répartition juste, équitable et transparente des ressources au profit de l'ensemble de la population libyenne. La France restera pleinement mobilisée avec ses partenaires et au sein du Conseil à l'approche de cette échéance cruciale.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Kubiš, ainsi que l'Ambassadeur Tirumurti, de leurs exposés détaillés. Je remercie également M^{me} BenSaad d'avoir partagé ses idées et ses analyses. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Le peuple libyen est sur le point d'ouvrir un nouveau chapitre en concrétisant son espoir et sa détermination en faveur de la paix, de la stabilité et du développement à long terme. Nous nous félicitons des progrès réalisés sur les plans politique et de la sécurité au cours des dernières semaines, en particulier les engagements pris par les parties libyennes d'organiser l'élection présidentielle le 24 décembre et de mettre en œuvre le plan d'action relatif au retrait des mercenaires et des combattants étrangers. Dans le même temps, les défis actuels liés à ces processus cruciaux nécessitent des efforts renforcés et cohérents de la part de toutes les parties ainsi que l'appui de la communauté internationale. À cet égard, je voudrais souligner les trois aspects suivants.

Premièrement, nous appelons les parties concernées en Libye à accélérer la mise en place de toutes les modalités nécessaires, notamment les mesures législatives, administratives et logistiques, pour que les

élections présidentielle et législatives se déroulent dans les délais prévus et soient couronnées de succès. L'attention voulue devra également être accordée à la période postélectorale afin de garantir des progrès durables. Il faut impérativement promouvoir le dialogue et favoriser la réconciliation et les mesures de confiance entre les différentes parties pour surmonter les difficultés actuelles en cette période critique.

Nous saluons les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et par les acteurs régionaux et internationaux au cours des dernières semaines pour encourager et appuyer le dialogue entre les parties libyennes, en particulier dans le cadre de la Conférence internationale de Paris pour la Libye et de la Conférence sur la stabilisation de la Libye. Le rôle de l'ONU, des pays voisins et des partenaires régionaux et internationaux restera crucial pour appuyer le processus politique dirigé et pris en main par les Libyens au cours de la période à venir.

Deuxièmement, il est essentiel de maintenir des conditions de sécurité propices à la préparation et à la tenue des élections, ainsi qu'à la poursuite du processus politique pendant la période postélectorale. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, notamment à mettre en œuvre le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, avec l'appui de la MANUL. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter pleinement et à mettre intégralement en œuvre le plan d'action concernant le retrait des mercenaires et des combattants étrangers du territoire libyen, que nous saluons. Il faut continuer de maintenir l'embargo sur les armes, en application de la résolution pertinente sur la Libye.

Troisièmement, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour continuer de relever les défis humanitaires en Libye et promouvoir la reconstruction du pays. Nous sommes aussi préoccupés par les défis croissants liés aux migrants et aux réfugiés en Libye. Nous appelons les partenaires internationaux à continuer d'apporter leur soutien au pays, notamment pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés, ainsi qu'aux difficultés auxquelles ils doivent faire. En outre, nous saluons les efforts constants déployés pour protéger les civils libyens des risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, avec le soutien du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Enfin, le Viet Nam est solidaire du peuple libyen en cette période charnière. Nous réaffirmons notre soutien aux travaux de la MANUL. Je tiens à saisir cette

occasion pour remercier M. Kubiš des efforts inlassables qu'il a déployés au cours des derniers mois afin de promouvoir la paix en Libye. Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ján Kubiš, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, pour son exposé et le service qu'il rend à la population libyenne. Je remercie également de leurs exposés l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), et M^{me} Lamees Bensaad, membre du Forum de dialogue politique interlibyen. Je me félicite de la présence de notre collègue, l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Le Kenya reconnaît le rôle important que joue la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour soutenir le processus de paix, surtout en cette période critique. Nous reconnaissons également le soutien important que les États voisins, d'autres États et les organisations régionales apportent à cet égard.

Pendant la réunion d'information sur la Libye (voir S/PV.8911) qui s'est tenue hier, nous avons rappelé au Conseil de sécurité la nécessité pour chacun de nous de se souvenir de la genèse du conflit. Nous invitons tous les membres du Conseil et la communauté internationale dans son ensemble à faire leurs propres évaluations de la dernière décennie en Libye afin de recenser les enseignements que nous devons en tirer pour éviter de répéter les bévues et les interventions intéressées qui ont caractérisé l'interaction de la communauté internationale avec la Libye et la région. En dépit de cette histoire, des progrès louables ont été réalisés pour régler les conflits politiques qui ont engendré tant de violence et de souffrance. La population libyenne a fait part de sa détermination à reconstruire et à restaurer. La première Conférence internationale sur la stabilisation de la Libye, organisée par le Gouvernement d'unité nationale le 21 octobre à Tripoli, en est la preuve.

Pour préserver les acquis obtenus jusqu'à présent, l'ingérence étrangère en Libye doit cesser. Cette ingérence se caractérise par la présence constante de combattants et de mercenaires étrangers, ce qui a un effet déstabilisant, non seulement sur la Libye mais aussi sur l'ensemble de la région. C'est pourquoi le Kenya se félicite du plan d'action global pour le retrait progressif, équilibré et séquencé des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères de Libye, signé le 8 octobre par la Commission militaire conjointe 5+5,

et nous rappelons qu'il importe de le mettre en œuvre. Nous demandons instamment à la communauté internationale de le soutenir pleinement.

Nous nous félicitons également de l'arrivée à Tripoli, en octobre, du premier groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies chargés de soutenir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye, et nous insistons à nouveau sur la nécessité de veiller à ce que ce processus soit véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous appelons les États Membres, les organisations régionales et l'ONU à soutenir les réformes correspondantes du secteur de la sécurité ainsi que les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui s'imposent.

Alors que les Libyens se rapprochent du 24 décembre, nous nous félicitons des mesures déjà réalisées et des arrangements en cours pour préparer les élections, tels que l'inscription des électeurs et l'enregistrement des candidats à l'élection présidentielle. Toutefois, nous constatons qu'il subsiste une profonde divergence de vues concernant le cadre juridique des élections. En outre, les périodes de campagne donnent facilement lieu à des commentaires et à des discours incendiaires et controversés, et dans ce cas, de tels propos ont déjà été émis. Nous appelons les Libyens à tirer parti du rôle important que peut jouer le dialogue et du processus de réconciliation nationale pour régler ces différends dans l'intérêt général du pays. Comme toujours, nous voulons rappeler aux pays africains, dont fait partie la Libye, que pour un pays les élections ne sont pas un facteur d'unité. Cependant, elles doivent être organisées en gardant toujours à l'esprit qu'un processus de réconciliation est nécessaire.

Nous ne devons pas oublier ou abandonner les milliers de migrants qui subissent des traitements intolérables alors qu'ils cherchent à rejoindre les rivages de l'Europe. Je fais cette déclaration au lendemain des résultats décevants de Glasgow, et nous ne pouvons que conclure, comme on l'a souvent fait ces derniers jours, qu'à moins de fournir de véritables efforts pour investir dans les mesures d'adaptation au climat au Sahel et en Afrique de l'Ouest, la Méditerranée continuera de transporter des bateaux remplis de réfugiés désespérés. Intercepter les migrants ou aider à leur interception en mer et à leur retour dans les ports libyens deviendra au final une crise mondiale encore plus importante. Nous appelons à une responsabilité accrue au moment de prendre des mesures pour gérer le lien entre les changements

climatiques et les crises politiques et économiques qui en résultent, et qui incitent à leur tour plus de réfugiés climatiques africains à tenter de traverser le Sahel, le Sahara, la Libye et la Méditerranée.

Nous avons appuyé la proposition de déclaration du Président du Conseil de sécurité, car elle symbolise la voix tant espérée du Conseil en faveur des Libyens. Nous attendons avec intérêt le renouvellement substantiel du mandat de la MANUL afin de refléter les progrès réalisés à ce jour, de signaler le soutien du Conseil de sécurité et d'ouvrir la voie à la mise en œuvre des améliorations prévues par le mandat. Nous rappelons que tous les avoirs gelés de la Libye doivent être protégés et restitués à terme au peuple libyen et à son profit. Par conséquent, nous rappelons qu'il faut envisager des examens appropriés à cet égard. Nous encourageons par ailleurs l'application des sanctions concernant des autorités libyennes, et nous nous félicitons des discussions pertinentes menées à cet égard.

Enfin, le Kenya reste solidaire de la population libyenne et appelle au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Je remercie l'Envoyé spécial et M^{me} Bensaad de leurs exposés. Je remercie également notre collègue l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), pour son exposé sur les travaux du Comité. Je tiens à remercier M. Ján Kubiš pour le travail qu'il a accompli pour le peuple libyen en sa qualité de Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

À un mois exactement des élections législatives et de l'élection présidentielle en Libye, ma délégation estime que tous les efforts de la communauté internationale doivent être axés sur la création des meilleures conditions possibles pour le processus électoral. À cet égard, nous saluons les résultats de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, qui s'est tenue le 12 novembre, et appelons à la mise en œuvre de ses conclusions. Nous demandons instamment à tous les acteurs politiques d'agir de manière responsable pour régler les questions en suspens avec l'aide de la MANUL. Nous les exhortons en particulier à travailler ensemble pour finaliser le cadre juridique du processus électoral.

De même, nous réaffirmons qu'il importe de respecter les paramètres qui ont été convenus par les Libyens eux-mêmes dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen et approuvés par la communauté internationale aux deux conférences de Berlin. Il importe de rappeler que la feuille de route convenue à Tunis l'année dernière prévoit que les femmes occupent au moins 30 % des postes de direction. À cet égard, le Mexique note avec le plus grand intérêt les observations de M^{me} Bensaad. Nous saluons le courage des Libyennes qui ont eu le courage de se présenter aux élections et encourageons les autorités à continuer de travailler avec l'équipe de la MANUL à l'adoption de la loi pour combattre la violence contre les femmes.

Nous nous réjouissons également de l'adoption, dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, d'un plan d'action pour le retrait des mercenaires et des combattants étrangers. Nous demandons instamment aux pays d'origine de ces forces de s'engager à appliquer le plan d'action et espérons que le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu y contribuera.

D'autre part, le Mexique déplore que, malgré les appels constants du Conseil à s'occuper de la situation des migrants en Libye, nous continuons d'entendre, comme aujourd'hui, que des migrants subissent des traitements inhumains. Ces incidents, y compris celui qui s'est produit ces derniers jours, où au moins 75 personnes ont péri en tentant de traverser la Méditerranée, sont la conséquence d'un manque d'attention globale au phénomène des migrations. Nous demandons donc avec force que des mesures concrètes soient prises pour protéger la vie et les droits des migrants.

Enfin, ma délégation appelle l'attention du Conseil sur le rapport de la Mission d'enquête indépendante sur la Libye, publié en octobre (A/HRC/48/83), qui recense de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il y est indiqué que la prolifération d'armes a été l'un des facteurs ayant abouti à la détérioration de la situation en Libye. Par conséquent, il est essentiel que l'embargo sur les armes soit pleinement respecté afin d'empêcher les armes d'alimenter des conflits dans les pays voisins. Les informations recueillies par la Mission doivent être utilisées pour l'application du principe de responsabilité. Aucune considération politique ou électorale ne doit primer sur la justice à laquelle les victimes ont droit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle la teneur de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage les participants à prononcer leurs déclarations en cinq minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la Libye. Je remercie également M. Ján Kubiš de son exposé. Il est regrettable que ce dernier ait donné sa démission à un moment critique. Toutefois, nous comprenons les raisons personnelles derrière cette démission et demandons au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de préciser les plans de substitution qu'ils ont pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en cette période délicate. Je souhaite aussi remercier M. Tirumurti pour le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et M^{me} Lamees Bensaad pour son exposé précieux. Ma déclaration d'aujourd'hui est très importante, et j'ai beaucoup à dire. Je vous prie donc de m'excuser si je prends plus de temps.

Nous sommes réunis aujourd'hui à un tournant de la crise, après des années de division, de divergences et de guerres, pour mon pays. Nous sommes réunis aujourd'hui avec une lueur d'espoir, l'espoir de sortir du sombre tunnel où nous sommes depuis si longtemps, grâce à la miséricorde de Dieu et aux efforts des Libyens loyaux. Dans ce contexte, nous apprécions toutes les initiatives internationales animées d'intentions authentiques pour trouver un règlement pacifique à la crise libyenne. À cet égard, nous remercions la France d'avoir organisé récemment la Conférence internationale de Paris pour la Libye, ainsi que l'Allemagne pour la tenue des deux Conférences de Berlin. Nous remercions également tous les pays frères et amis de leurs différents efforts.

En même temps, nous devons souligner que les initiatives nationales constituent la base sur laquelle nous pouvons œuvrer au règlement de la crise et à la réalisation de la stabilité, car rien ne peut remplacer un processus dirigé et géré par les Libyens pour amener le pays à cette stabilité. Nous devons veiller à ce que l'État libyen exerce sa souveraineté sur tout son territoire. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement d'unité nationale a donc lancé, au niveau ministériel, la Conférence sur la stabilisation de la Libye, qui a eu lieu le mois dernier dans la ville de la paix – la capitale, Tripoli – avec la

participation de près de 30 pays, ainsi que d'organisations internationales et régionales. Cela montre clairement que la Libye est maintenant présente et qu'elle devrait diriger, non être dirigée.

À cet égard, sur la question de la stabilité, nous tenons à saluer le travail de la Commission militaire conjointe 5+5 et ses résultats. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité de répondre à la demande souveraine du peuple libyen tendant à ce qu'il soit mis un terme à toute forme de présence étrangère sur le territoire libyen, quelles que soient les étiquettes ou les catégories, conformément au plan d'action de la Commission et au calendrier fixé par elle. Il faut que la Libye ait sa place à toutes les tables des négociations, il faut respecter la volonté des Libyens de protéger leur sécurité nationale et de définir leurs intérêts avec qui ils veulent et de la manière qu'ils choisissent, sans tutelle.

L'autorité exécutive actuelle de la Libye, représentée par le Conseil présidentiel et le Gouvernement d'unité nationale, reste déterminée à mettre en œuvre sa feuille de route, qui stipule que les élections présidentielle et parlementaires doivent avoir lieu simultanément et en temps voulu et prévoit toutes les ressources nécessaires pour assurer leur succès. Il y est également dit la nécessité de transférer le pouvoir aux organes élus, de manière démocratique et civique, sans laisser de vide politique, conformément à la feuille de route elle-même, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux décisions issues de diverses conférences internationales, dont la plus récente, la Conférence internationale de Paris pour la Libye. Cela a été un choix national et historique, de mettre fin au conflit de la légitimité et des rivalités politiques.

Le Conseil a noté le nombre important de candidats enregistrés et le haut niveau de participation aux élections. Nous devons garantir des élections libres et régulières, avec une large surveillance internationale et la participation de toutes les parties prenantes, sans exclusion ni marginalisation, conformément à des critères juridiques équitables. Il doit y avoir des élections présidentielle et parlementaires simultanées, avec un calendrier clair, et leurs résultats doivent être acceptés. L'objectif de ces élections est de nous sortir du chaos pour nous mettre sur la voie de la paix et de la stabilité. Elles ne doivent pas être utilisées par certains pour alimenter le conflit ou ramener le spectre de la guerre et des luttes intestines. Mais y a-t-il seulement un moyen de le garantir ?

Nous sommes tous bien conscients qu'il n'y a pas de solution idéale à la crise actuelle ; néanmoins, il importe également de tout faire pour obtenir un

minimum de consensus national. En conséquence, bien que beaucoup appellent à ce que les élections se tiennent quoi qu'il advienne, le Conseil doit aussi comprendre les préoccupations légitimes d'une grande partie des Libyens à propos de l'avenir incertain, ainsi que leur volonté sincère de ne pas tomber à nouveau dans les pièges du passé.

Les membres du Conseil ont tous suivi les opinions différentes et divergences en Libye et le débat juridique et constitutionnel qui a lieu depuis quelques jours, quelques mois – où il faut voir fondamentalement le résultat d'une crise de confiance qui couvait depuis des années. À présent, en l'absence d'une Constitution convenue ou d'une base constitutionnelle consensuelle, les élections pourraient en fin de compte se révéler vulnérables, leur légitimité pourrait être remise en question et leurs résultats pourraient ne pas être acceptés. Cela aboutirait à la violence et au chaos. Nous ne voulons pas revenir à cette étape.

Aujourd'hui, nous avons entendu un exposé de M^{me} Bensaad, qui représente un grand nombre de Libyens. Nous avons noté des espoirs et des aspirations concernant les élections, dans cet exposé, mais nous avons également entendu des préoccupations et des difficultés. Nous ne voulons pas faire des élections un obstacle. Nous devons écouter tout le monde.

Nous appelons tout un chacun à faire des élections un moyen de garantir la stabilité et de mettre fin à la crise. Les élections ne sauraient être une fin en soi ou marquer le début d'une nouvelle crise. Elles doivent être un moyen d'atteindre nos véritables objectifs : une Constitution permanente et consensuelle et la fin des phases de transition fragiles. Elles ne doivent pas réaliser le souhait de certains d'usurper le pouvoir, ni briser le rêve d'un État civil et d'un transfert pacifique du pouvoir.

Hier, lors de la séance consacrée à la situation en Libye à laquelle a participé le Procureur de la Cour pénale internationale (voir S/PV.8911), nous avons exposé la position de notre pays sur les questions relatives aux droits humains. Nous avons réaffirmé que nos institutions nationales spécialisées, en particulier le Bureau du Procureur général de la Libye, en coopération avec la Mission d'enquête indépendante sur la Libye du Conseil des droits de l'homme, agissaient conformément à leur mandat pour clore les enquêtes nécessaires sur les crimes commis au cours des dernières années en Libye,

en particulier les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, afin de garantir l'application du principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité. Comme nous l'avons déjà dit, ces crimes sont imprescriptibles. Les charniers seront toujours une partie sombre de notre histoire.

Le présent débat nous amène à aborder les problèmes relatifs au gel des avoirs et des fonds libyens. L'état de ces fonds, qui appartiennent au peuple libyen, est très préoccupant. Malheureusement, le gel des avoirs, qui était au départ une tentative manifeste de protéger l'argent libyen, est devenu un mécanisme politisé permettant à certains de s'emparer des richesses du peuple libyen. Cela nous est apparu clairement lorsque nos demandes répétées visant à autoriser la Libyan Investment Authority à gérer ses avoirs gelés ont été rejetées. Or, nous ne demandons pas de les décongeler, mais seulement de les gérer et de les conserver compte tenu des circonstances difficiles et de la situation économique mondiale instable.

À cet égard, j'ai le regret d'informer le Conseil que nous sommes de nouveau l'objet d'un chantage par le même pays : la Belgique. Après que la première tentative ratée de la Belgique, en février, de saisir 50 millions d'euros d'avoirs libyens a été fort heureusement rejetée par le Comité des sanctions, nous avons été surpris par la récente publication par le Procureur général de la Belgique d'un mémorandum visant à ouvrir une enquête sur le Directeur de la Libyan Investment Authority, sans communiquer avec les autorités libyennes pour clarifier la question ni respecter les voies diplomatiques habituelles. Cela s'est produit après que les autorités belges ont saisi environ 15 milliards d'euros sur les comptes gelés de la Libyan Investment Authority, qui a été traitée comme un suspect dans une affaire pénale sans recevoir aucune explication sur la raison.

Il s'agit d'un dangereux précédent que nous rejetons catégoriquement. Cette mesure pourrait mener à l'arrestation illégale du chef de l'institution.

À son tour, le Premier Ministre a annoncé son rejet total de cette escalade et des tentatives d'utilisation frauduleuse de l'argent des Libyens, en contradiction avec toutes normes diplomatiques, soulignant que tous les différends doivent être réglés entre les gouvernements, et non par le chantage ou en portant atteinte à l'argent et aux institutions de la Libye souveraine et en menaçant ses citoyens. Nous demandons également au Conseil de sécurité et au Comité des sanctions de s'employer à respecter leurs obligations et leur promesse de protéger ces avoirs et de demander à tous les pays de se garder d'y toucher ou de les saisir sous quelque prétexte que

ce soit, ce qui constituerait une violation manifeste des résolutions du Conseil. Nous avons envoyé une lettre au Conseil et au Comité à ce sujet.

En conclusion, nous tenons à souligner qu'en cette étape critique, nous nous devons d'agir pour faire aboutir le processus politique et contrer tous les fauteurs de troubles locaux ou internationaux qui font obstacle aux aspirations du peuple libyen à l'autodétermination et à l'expression de sa volonté. Les exposés présentés aujourd'hui au Conseil ont porté sur la Libye et nous ont indiqué la marche à suivre. Cependant, les membres du Conseil doivent également nous écouter et corriger les erreurs qu'ils ont commises au détriment du peuple libyen. Les membres du Conseil sont moralement responsables des faits survenus dans mon pays au cours des 10 dernières années. Les citoyens libyens, notamment les jeunes, ont ouvert les yeux et mis à nu toutes les conspirations et sont mobilisés contre elles.

Le Conseil a également été le témoin d'une véritable réconciliation nationale, de la création de synergies et de la fin d'un chapitre douloureux de l'histoire libyenne. En atteste la participation de tous les mouvements politiques, quelle que soit leur appartenance, au processus démocratique actuel. Il ne faut pas nous sous-estimer. Le peuple libyen se relèvera de cette crise. Nous serons encore plus forts qu'avant. Nous demandons uniquement à ceux qui s'ingèrent dans nos affaires intérieures de cesser de le faire. Et comme nous le disons en dialecte libyen, «Laissez-nous tranquilles et notre situation sera réglée». Malgré toutes les difficultés rencontrées, la Libye restera inébranlable, unie et solidaire. Tel est le secret de notre force, quoi qu'il arrive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considère que le Conseil approuve la déclaration qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/24.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs.

Je remercie M^{me} Bensaad d'avoir participé à la présente séance.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 15.